



PROGRAMME DE TIR 2020

Remaufens, le 14 juillet 2020

Les tireurs astreints de Remaufens sont invités à effectuer leurs tirs obligatoires pour l'année 2020 au stand des Marais à Châtel-St-Denis, selon les dates suivantes :

Vendredi 28 août de 18 h 00 à 20 h 00
(Séance unique)

Le bureau ouvre 1/4 h avant les tirs et ferme 1/2 h avant la fin des tirs.

Les livrets de tir et de service, la feuille d'invitation et une pièce d'identité doivent être présentés au bureau.

Les militaires sont astreints au tir dès l'école de recrue en 2019 jusqu'à la classe d'âge 1986. Les militaires licenciés de l'armée en 2020 ne sont plus astreints.

**Le tir en campagne aura lieu
du 28 au 30 août à Porsel.**

**D'autre part, les tirs suivants se dérouleront également
à Châtel-St-Denis :**

Mercredi	22	juillet de 18 h 00 à 20 h 00	Tir de Commune
Mercredi	29	juillet de 18 h 00 à 20 h 00	Tir de Commune

Le programme complet de la saison se trouve sur le site :
www.carabiniers-chatel.ch

CONSEIL COMMUNAL DE REMAUFENS